

## Séance publique du 10 juillet 2006

### Délibération n° 2006-3531

commission principale : finances et institutions

objet : **Approbation d'un protocole transactionnel avec la société BPI**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la préparation du projet de service de la direction de la propreté, la Communauté urbaine avait confié, à la société BPI, une mission d'assistance.

Cette mission qui devait se terminer au 31 décembre 2002 a, de fait, été poursuivie pendant le premier trimestre 2003 sans qu'un avenant au marché sans formalité préalable de 2002, ni aucune lettre de commande de 2003 n'ait été formisé.

Le défaut de cadre contractuel a interdit à la Communauté urbaine de régler à la société BPI, les prestations 2003 dont il n'est pas contesté qu'elles ont été effectivement réalisées, du moins, jusqu'au 31 mars 2003.

Compte tenu du montant financier du différend (36 478 € TTC), compte tenu du coût à engager pour une action contentieuse, compte tenu des erreurs reconnues par les deux parties, et compte tenu de l'accord sur une somme convenue d'indemnisation, il est proposé au conseil de Communauté d'autoriser monsieur le président à signer le protocole transactionnel correspondant et à verser à la société BPI une indemnisation de 15 000 € TTC ;

Vu ledit protocole transactionnel ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le protocole transactionnel avec la société BPI pour le règlement définitif de sa réclamation.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ce protocole et tous les actes y afférents et à verser à la société BPI une indemnisation globale d'un montant maximum de 15 000 € toutes taxes et intérêts compris.

**3° - Les dépenses** relatives à cette transaction seront prélevées sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 :

- compte budgétaire 5 830 - centre de gestion 5 830 - fonction 813 - compte 617 200,  
- compte budgétaire 5 840 - centre de gestion 584 100 - fonction 812 - compte 617 200.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,